



Droits du locataire pour la restitution de l'appartement

Par **Dim59**, le **06/10/2015 à 14:44**

Bonjour à tous,

Je me permets de poster sur le forum pour trouver réponses à mes questions en matières de droits.

Je déménage sous peu et nous avons des doutes sur la bonne foie de la propriétaire de notre appartement sur la restitution de la caution.

Nous avons un appartement avec des plaques de cuisson intégrées dans le plan de travail ainsi qu'un chauffage mural

Les plaques ne fonctionnent plus très bien, on dirait qu'il y a un faux contact et le concernant le chauffage mural du jour au lendemain se dernier produit de la fumée noire dès qu'on l'allume (il est HS en gros ^^)

Est ce à moi de faire le nécessaire ou est ce que ces biens sont la responsabilités de ma propriétaire ?

En gros ce que je recherche, [smile17] ces des arguments pour avoir de la répartie.

Car comme je vous l'ai indiqué, elle peut être de mauvaise foie car j'ai un petit toutou qui a un comportement étrange quand on rentre (genre apeuré et joyeux à la fois...) et lors d'une visite à ce jour savoir que la marche de l'escalier à été attaquée par ce denier et que la marche a été refaite et qu'on voit rien... bizarre..

Je vous en remercie d'avance.

Cordialement